

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG

(Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS) (Code ISIN : Actions D : FR0011034800)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances internationaux » a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé +3% (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.)

La stratégie du compartiment consiste à gérer (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions micro et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des obligations et autres titres de créances libellés en euros ou en devises autres que l'euro.

Le compartiment sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro, émis tant par des émetteurs publics que privés. Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net. Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers des émetteurs européens et internationaux couverts par les bases de données de la société de gestion. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon."

Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents dans la limite de 10% de l'actif net.

Les actifs non libellés en euro seront limités à 30% de l'actif net. Le risque de change ne dépassera pas 30% de l'actif net.

Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue dit « titres spéculatifs » ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion pourront représenter jusqu'à 30% de l'Actif du compartiment. Les titres et émetteurs non notés par les agences de notation pourront représenter jusqu'à 50% de l'actif net.

L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -3 à +5.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition au marché actions issue des obligations convertibles sera inférieure à 10%.

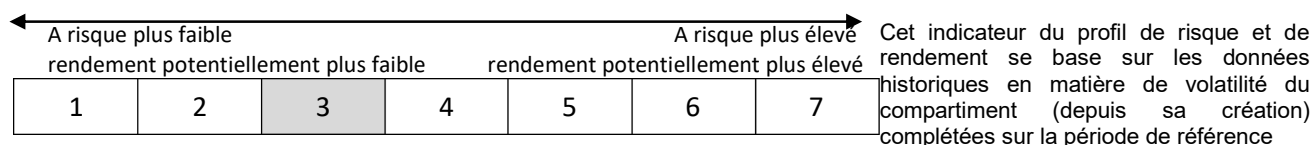
Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés jusqu'à une fois l'actif net. Le compartiment pourra donc être exposé à 200% de son actif net. Le gérant interviendra sur les risques actions, de taux, de crédit et de change à titre de couverture, et d'exposition.

Le compartiment distribue annuellement son résultat net (il pourra verser des acomptes sur dividendes) et capitalise ses plus-values nettes réalisées pour les porteurs de parts D.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidienne) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement



(5 ans) par celles d'un indicateur proche (volatilité inférieure à 5%). Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 3 du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre -3 et +5.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associé à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur qui conduirait à une baisse de la valeur liquidative. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit.

- **Risque de liquidité** : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. Si une part significative du portefeuille devient illiquide la valeur liquidative pourrait baisser en cas de rachat important.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaître l'ensemble des risques auxquels est soumis le compartiment.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	Néant
Frais de sortie :	Néant, sauf en cas de rachat d'un porteur supérieur à 10% de l'actif net auquel cas 1% maximum de commission sera appliquée à ce porteur.
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	0,81%*
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de performance **	15% TTC l'an de la surperformance de le compartiment par rapport à l'indice €STR (OIS-Ester) capitalisé +3%.

*: Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos **au 31 décembre 2022** ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

La commission de surperformance prélevée au **28 février 2022** s'élève à **0.04%**.

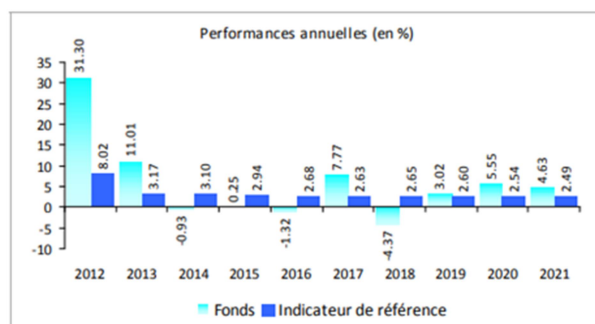
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.spgestion.fr.

** "Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence."

Performances passées



Changement d'indicateur de référence en 2012, l'Euro MTS 3/5 ans est remplacé par l'Eonia capitalisé + 3%. Le 15/10/2021 l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 3% remplace l'Eonia capitalisé + 3%.

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures.

La performance du compartiment est calculée coupons nets réinvestis. Celle de l'indicateur de référence est capitalisée. Les performances passées sont évaluées en Euro.

Les frais courants prélevés et la commission de performance sont inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du compartiment : 18/04/2019

Le compartiment est issu de la fusion-absorption du FCP Schelcher Prince Opportunités Européennes créée en 2011, par le compartiment Schelcher Prince Opportunités Européennes de la Sicav Schelcher Prince Investissements.

La part D créée en 2011 devient la catégorie d'action D.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus /rapport annuel/document semestriel) : Sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris ou sur le site www.spgestion.fr.

La valeur liquidative est publiée dans les locaux de la société de gestion. Elle est disponible sur simple demande auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION et sur le site internet www.spgestion.fr.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de ce compartiment peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La politique de rémunération de la société de gestion pourra être consultée sur le site www.spgestion.fr.

La responsabilité de SCHELCHER PRINCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Des informations pratiques et sur les autres catégories d'actions du compartiment sont disponibles sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris ou sur le site www.spgestion.fr

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. SCHELCHER PRINCE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **27/10/2022** pour les actions D du compartiment SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS.